

Christine Le Bozec

Révolution et religion



LE PEUPLE FRANÇAIS
RECONNAIT L'ÊTRE SUPRÊME
ET L'IMMORTALITÉ
DE L'ÂME

PASSÉS COMPOSÉS



Révolution et religion

DE LA MÊME AUTEURE

- Boissy d'Anglas, un grand notable libéral*, Privas, FOL, 1995.
Lemonnier, un peintre en révolution, Rouen, PUR, 2000.
La Normandie au XVIII^e siècle. Croissance, Lumières et Révolution,
Rennes, Éditions Ouest France Université, 2002.
Danton et Robespierre. Les deux visages de la Révolution, Paris,
Garnier Flammarion, « Ils ont fait la France », 2011.
La Première République, 1792-1799, Paris, Perrin, 2014.
Barras, Paris, Perrin, 2016.
Les Femmes et la Révolution, Paris, Passés composés, 2019.

Christine Le Bozec

Révolution et religion

PASSÉS/COMPOSÉS

ISBN : 978-2-3793-3346-0

Dépôt légal – 1^{re} édition : 2021, avril

© Passés composés / Humensis, 2021

170 bis, boulevard du Montparnasse, 75680 Paris Cedex 14

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorise que « les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » (article L 122-5) ; il autorise également les courtes citations effectuées pour un but d'exemple ou d'illustration. En revanche, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (article L 122-4). La loi 95-4 du 3 janvier 1994 a confié au CFC (Centre français de l'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris), l'exclusivité de la gestion du droit de reprographie. Toute photocopie d'œuvres protégées, exécutée sans son accord préalable, constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Sommaire

Introduction.....	9
Chapitre 1. État des lieux	15
Chapitre 2. Les Lumières, l'Église et la foi	33
Chapitre 3. Le pas de clerc des constituants.....	49
Chapitre 4. Les conventionnels dépassés.....	67
Chapitre 5. D'une tentative de reprise en main à un autoritarisme inefficace	83
Chapitre 6. Une singularité française.....	101
Chapitre 7. Paroxysme de la crise	117
Chapitre 8. Lassitude et besoin d'ordre.....	135
Conclusion.....	153
Notes.....	159
Orientations bibliographiques.....	165

Introduction

La décennie révolutionnaire fut le théâtre d'un conflit politico-religieux passionné dont l'histoire et l'historiographie ne retinrent souvent que les outrances, celles de prêtres pourchassés, réfugiés dans la clandestinité, massacrés, exécutés, d'églises fermées, vandalisées, pillées et d'un catholicisme malmené, banni et persécuté. Il est hors de question de nier ces excès, ils eurent lieu, certes, mais généraliser et mettre en avant la violence des exactions issues de l'antireligiosité dogmatique de certains révolutionnaires, en résumé une poignée de représentants en mission, reviendrait à ne voir que l'arbre qui cache la forêt. S'il est nécessaire d'accorder toute sa place à cette radicalité de quelques mois, il ne faut néanmoins pas la brandir tel l'étendard antireligieux de la période révolutionnaire et se garder de mettre cette courte période en exergue. La question religieuse est bien trop ambiguë pour porter un jugement tranché et hâtif, qui fatalement conduirait au contresens. Il n'en demeure pas moins que la mémoire collective a conservé une version réduite et unilatérale de la situation, convaincue que les révolutionnaires représentaient tel un épouvantail le catholicisme, alors qu'ils ne tendaient qu'à limiter le comportement de

Révolution et religion

son représentant temporel, le clergé. Somme toute, c'est faire l'impasse sur la complexité du problème, en n'en colportant qu'une vision réductrice et déformée amalgamant antireligion et anticléricalisme.

En effet, un gouffre se creusa particulièrement entre le fanatisme de quelques déchristianisateurs et ceux, majoritaires, qui, souvent bien avant 1789, dénonçaient déjà les conséquences néfastes de l'intrusion du clergé dans la sphère aussi bien publique que privée. Les actions des seconds, leurs écrits et leurs décisions n'avaient en fait d'objectif qu'encadrer l'influence et la puissance cléricales. Reste qu'ils furent, plus souvent qu'à leur tour, assimilés à de farouches antireligieux alors que la plupart ne visaient qu'à endiguer le cléricalisme, n'imaginant pas un instant pouvoir déclencher de tels troubles. En effet, en un rien de temps, comme un fétu de paille, une partie du clergé et de la société s'enflamma, la crise religieuse, devenue un enjeu crucial et dramatique de la période, à l'aune de l'importance que tenaient les traditions culturelles sous l'Ancien Régime.

Ainsi, la place de l'Église était fondamentale. Le roi ne tenant ses pouvoirs que de Dieu, le royaume était une monarchie non seulement absolue mais de droit divin. Après un siècle de persécutions des protestants – depuis la révocation de l'édit de Nantes de 1598 par celui de Fontainebleau de 1685 –, le catholicisme, seul autorisé, était donc religion d'État. Il fallut attendre le 7 novembre 1787 pour que l'édit de Versailles, enregistré par le Parlement le 29 janvier 1788, accorde aux protestants, alors un peu plus de 500 000 en France, la reconnaissance d'un statut. Ils pouvaient bénéficier,

Introduction

à nouveau, de l'état civil sans être obligés de se convertir au catholicisme ; dans les faits, cet édit de tolérance introduisait le mariage civil en France. Toutefois, ils durent attendre la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, qui leur reconnaissait la liberté de conscience, pour être pleinement réintégrés dans leurs droits civiques. L'édit de Versailles sonnait donc le retour de la tolérance dans un pays de tradition catholique où le clergé, premier ordre du royaume, s'impliquait dans tous les domaines, tant publics que privés. Par ailleurs, il existait une minorité juive, communautés dispersées en Alsace et en Lorraine, en Avignon, à Paris, ou « espagnoles » et « portugaises » dans le sud-ouest de la France, aux modes de vie et privilèges divers selon leur lieu de résidence.

Ainsi s'était affirmée la toute-puissance d'un catholicisme jaloux de son pouvoir, de ses prérogatives et de ses privilèges, alors que cette domination revendiquée sans partage était progressivement remise en cause à l'intérieur et à l'extérieur du premier ordre, ébranlant le fonctionnement de l'institution et celui de son expression temporelle, le clergé. Les difficultés touchaient donc la foi, les pratiques, le dogme et l'organisation hiérarchique cléricale, le tout évoluant dans le cadre plurisécularisé d'une alliance du trône et de l'autel, habitués à se soutenir mutuellement.

Il s'agissait d'une totale interpénétration, si l'on considère que le gallicanisme, solidement établi, autorisait, depuis plus de deux siècles, l'État à contrôler de manière serrée l'appareil cléricale tout en traquant et en condamnant les éventuelles déviations de la foi susceptibles d'affaiblir l'institution ou de dévoyer une partie

Révolution et religion

de son clergé. L'on assista d'abord à la chasse au jansénisme, avant que peu à peu il n'imprègne le premier ordre dans sa majorité et ne devienne une posture politique chez les laïcs. En effet, de strictement religieux et dogmatique, le glissement se fit vers un anti-absolutisme, très répandu au sein des élites, et tout particulièrement chez les parlementaires. Puis vint le tour du richérisme, doctrine prônant le retour à des fondamentaux d'humilité et de démocratie interne, si séduisante pour le bas clergé à la veille de la Révolution. Enfin, l'expulsion des jésuites en 1762 confirma d'un côté le rejet étatique traditionnel et systématique de l'ultramontanisme, qui exigeait que l'obéissance à Rome l'emporte sur l'allégeance à Versailles, tout en satisfaisant dans la seconde moitié du XVIII^e siècle ce jansénisme politique « laïcisé » auquel les élites adhéraient.

Ceci établi, sans même toucher au dogme, le simple fait de s'attaquer à des habitudes culturelles tint rapidement d'un exercice périlleux. Utiliser, par exemple, la religion à des fins sociales tout en contrôlant son clergé relevait d'une ambition audacieuse qui exigeait une démarche feutrée. En s'attaquant de front au clergé pour le mettre au pas par le biais d'un juridisme empirique, les révolutionnaires – en 1790 il s'agissait des constituants – se sont d'emblée heurtés à l'hostilité d'une partie du clergé et ont froissé une partie de la société laïque. Projet ambitieux mais d'autant plus inopportun à ce moment que n'avait pas été pris en compte, et à sa juste mesure, le poids de l'attachement populaire au décorum et à son clergé. Si la pratique s'était peu à peu relâchée à quelques nuances près, elle demeurerait bien présente dans tout le royaume.

Introduction

La nécessité de contrôler les faits et gestes et l'influence du clergé déboucha sur une crise d'une ampleur telle que, durant dix années, elle occupa le terrain politique. Les reproches qui furent le lot des constituants visèrent peut-être plus la forme que le fond de leurs propositions, escomptant qu'elles ne tarderaient pas à régler promptement la crise que traversait le premier ordre depuis des années. Leurs successeurs, en héritant du problème, sans cesse à la recherche d'une solution et d'un dénouement à la crise, pour en pallier les désordres qu'elles suscitaient et les retombées qui perturbaient la vie politique, tenteront des expériences de religions civiques, comme le culte de la Raison ou celui de l'Être suprême. Reste que c'est à eux, constituants, que l'on fit grief d'avoir ainsi mené les relations État/Église dans un cul-de-sac. Toutefois, après une décennie de conflits, ce qui restait du clergé et de la société laïque, lassés, exaspérés ou désabusés, ne souhaitait plus qu'un retour à l'ordre et à la paix, quel qu'en fût le prix.

CHAPITRE 1

État des lieux

À la fin de l'Ancien Régime, alors que le royaume de France, le plus peuplé d'Europe, comptait environ 26 millions d'habitants, les 130 000 membres du clergé ne constituaient que 0,5 % de sa population. Pour autant, la richesse du premier ordre, sa puissance, son emprise morale et financière sur la société, les égards que lui réservait la monarchie, l'éclat et l'autorité du haut clergé, l'attachement populaire au bas clergé et à son dévouement en faisaient un pilier essentiel de la société. Ce faible effectif était donc sans commune mesure avec la vigueur de l'armature cléricale, ni avec le prestige dont l'institution bénéficiait, encadrant strictement la vie et le rythme quotidien de la population. À telle enseigne que le clergé, dominant et maîtrisant l'espace, le temps, la vie quotidienne et le fonctionnement de la vie politique, semblait jouir d'une autorité sans bornes.

Rappelons qu'au cours de l'Ancien Régime, et malgré des crises régulières, cet ascendant ne s'était jamais démenti ni sur la société ni sur le roi et la monarchie. L'institution continuait de façonner les mentalités et de susciter les craintes. Il en allait de même pour la cléricalisation de l'espace, les noms de lieux le montraient

Révolution et religion

à l'envi où fleurissaient, entre autres, les saints et les saintes. Cléricalisation aussi du temps, puisque le calendrier déterminait l'année, imposait le repos obligatoire le dimanche et fixait les fêtes religieuses chômées, tout en rythmant le déroulement de la journée par les appels des cloches. L'attribution des prénoms était aussi encadrée ; si certains étaient conseillés ou autorisés, d'autres n'avaient guère droit de citer et étaient refusés. L'Église veillait aussi à la moralité de ses ouailles, puisqu'il lui appartenait de rédiger et de délivrer des certificats de bonnes mœurs. De surcroît, l'institution, systématiquement présente dans toutes les représentations officielles, avait toujours occupé une place de choix aux côtés du souverain.

La puissance et le prestige de l'Église semblaient donc, alors que s'ouvrait l'année 1789, inébranlables et quasi illimités. Pour autant, le feu couvait sous la cendre depuis quelques décennies. L'institution, traversée par des contradictions, rongée par des fragilités, secouée par des fêlures, toutefois encore peu perceptibles, était l'objet de remises en cause et d'interrogations tant internes qu'externes qui la minaient. Les critiques dénonçaient l'organisation, le fonctionnement, l'influence et les prétentions autoritaristes d'un clergé dont les membres, bien que peu nombreux, présentaient une grande diversité au sein de structures englobantes.

Un clergé puissant mais hétérogène

Le « clergé », selon l'article de l'*Encyclopédie*¹, « est le corps des personnes consacrées à Dieu par la cléricature ou par la profession religieuse, d'où le clergé se divise en séculier et en régulier [...]. Le clergé a toujours été dans l'État un corps distingué par des honneurs, des immunités, des revenus, et autres droits honorifiques ou utiles, qui lui appartiennent de droit ecclésiastique, ou qui lui sont attribués soit par la concession des princes, soit par la piété des fidèles », dont nous avons déjà souligné les faibles effectifs.

Par ailleurs, le premier ordre était constitué d'éléments hétérogènes aussi bien par leur extraction, leur éducation, leur richesse que par leur train de vie. Le clergé était composé de 130 000 individus, répartis entre le clergé séculier – lui-même divisé entre haut et bas clergé –, dont les 70 000 membres évoluaient dans le siècle parmi la population, et le clergé régulier, qui comprenait 60 000 moines et moniales vivant en communauté selon une règle monastique et régis par une organisation hiérarchisée.

138 archevêques et évêques – 3 d'entre eux, en Corse, dépendaient de l'évêché de Pise – régentaient 2 800 coadjuteurs, vicaires généraux et chanoines de cathédrale, soit un ensemble d'à peine 3 000 hommes formant le haut clergé, presque exclusivement issus au XVIII^e siècle de la haute noblesse. À la veille de la Révolution, quelques grandes familles cumulaient les sièges épiscopaux ; l'on y trouvait, par exemple, trois La Rochefoucauld,